

**Réunion du Conseil Municipal
Séance du 14 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le huit novembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame CUCHE Séverine, Monsieur MICHEL Fabien, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur VIMENET Manuel, Madame ZANETTI Frédérique, Monsieur RENAUDIN Nicolas

Étaient absents : Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Madame MARCELIUS Stéphanie

Pouvoir : Madame CHARRON Émilie donne pouvoir à Madame CUCHE Séverine, Monsieur BILLAUD Stéphane donne pouvoir à Monsieur RIVIERE Pierre, Madame D'INCAU Audrey donne pouvoir à Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à Madame ZANETTI Frédérique

Le Conseil a choisi comme secrétaire **Monsieur RIVIERE Pierre**

**Délibération 20231114_04 relative l'adhésion au CAUE 86 Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement 86**

Vu la loi n°77-2 du 2 janvier 1977 sur l'architecture confirmant que la qualité du cadre de vie est d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture et d'environnement.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de protection dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement, à la formation au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités dans le domaine de la construction.

Vu la décision de l'assemblée générale constitutive du 26 juin 2017 décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne,

Vu l'adoption des statuts type du CAUE86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,

Vu la décision de l'assemblée générale du CAUE86 du 21 juin 2023 approuvant la mise en place de l'adhésion,

AR Prefecture

086-218600740-20231114-20231114_04-DE
Reçu le 16/11/2023

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2024
Forfait annuel / an avec un montant plafond	0,10 € / habitant dans la limite de 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- D'approuver l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86),
- De s'engager à verser au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de **93,60 euros** pour l'année 2024 fixée par l'assemblée générale conformément au barème ci-dessous,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents

Fait et délibéré en séance, le 14 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Pierre RIVIERE



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : 16 novembre 2023
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 16 novembre 2023

AR Prefecture

086-218600740-20231114-20231114_04-DE
Reçu le 16/11/2023